

Accompagnement sur mesure

Une solution individuelle ou collective adaptée
à la situation et aux besoins identifiés



- Un accompagnement spécifique et adapté à la demande
- Un accompagnement adapté à chaque situation professionnelle
- Le respect des règles déontologiques et de confidentialité

Un accompagnement personnalisé...

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la mobilité des agents territoriaux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place une **prestation d'accompagnement personnalisé afin de répondre aux demandes et aux besoins spécifiques des collectivités et des agents.**

En quoi consiste cet accompagnement ?

Il s'agit de proposer, sur sollicitation de la collectivité et demande de l'agent, un accompagnement « sur mesure » pour mieux appréhender ou gérer des situations particulières, qu'elles soient **subies ou choisies, collectives ou individuelles** (réorganisation et/ou fermeture de service, développement de cohésion d'équipe, outplacement – fin de contrat -, changement de poste, conflits et/ou tensions, etc.).

Cet accompagnement peut être mobilisé pour ?

- ↳ Poursuivre ou compléter un accompagnement réalisé antérieurement
- ↳ Approfondir la connaissance de soi
- ↳ Aider des agents à surmonter des situations complexes ou difficiles
- ↳ Créer ou renforcer des dynamiques collectives (ex. Ateliers MBTI)
- ↳ Guider, sous forme d'ateliers collectifs, des projets de mobilité ou de reconversion

Les outils utilisés :

- ↳ Entretiens individuels
- ↳ Ateliers collectifs
- ↳ Analyse systémique
- ↳ Questionnaires de personnalité : 16 PF5 et PFPI
- ↳ Outils relatifs à la Psychologie Positive
- ↳ Outils d'inventaire de compétences
- ↳ Outils d'aide à la recherche d'emploi
- ↳ Outils d'analyse des motivations, des besoins et des valeurs
- ↳ Inventaire de personnalité : MBTI

Les différentes étapes :

Diagnostic

de la situation sur la base d'échanges avec le référent RH, éventuellement la hiérarchie ainsi que l'agent

1

Validation

de la proposition d'accompagnement par le référent RH de la collectivité et élaboration d'un acte d'engagement tripartite entre la collectivité, l'agent et le cdg69

3

2

Elaboration

par le cdg69 d'une proposition d'accompagnement individualisé et/ou collectif et définition d'un planning prévisionnel. Les délais de démarrage de l'accompagnement seront fixés au regard des éléments de diagnostic.

4

Mise en oeuvre de l'accompagnement

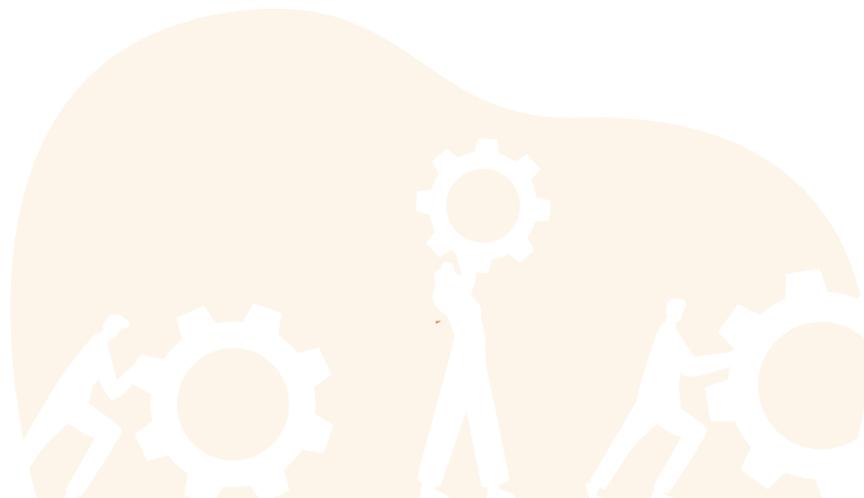
Tarifs 2024

**Collectivités affiliées ou affiliées
volontaires**

62€ de l'heure

Collectivités non affiliées

Heures mobilisables dans le cadre du
Socle Commun 2023 - 2027 ou 82€ de
l'heure (hors socle commun)



Contact

Pour toutes demandes
et informations complémentaires :
**Service Emploi / Accompagnement
des parcours professionnels**
Tél : 04 72 38 30 74
courriel : app@cdg69.fr